

1

VILLE DE ROYAN
COMpte RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 2 JUIN 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 05.

Après avoir adopté les procès-verbaux des Conseils Municipaux du lundi 28 avril 2014 et du mercredi 7 mai 2014.

Madame Marie-José DOUMECQ est désignée secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de procéder au contrôle et à l'inventaire des nids de Frelons asiatiques signalés sur la commune,
- d'adopter un dispositif d'aide financière au bénéfice des administrés comprenant une participation de 50€ (cinquante euros) maximum pour le traitement et la destruction d'un nid de Frelons asiatiques,
- d'adopter le règlement et la charte de bonnes pratiques annexés aux présentes pour la mise en œuvre de ce programme.

- de donner son accord au département de la Charente-Maritime pour la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Le périmètre proposé concerne des terrains situés dans le marais de Pontailac et le marais de Pousseau. L'intérêt écologique, faunistique et floristique, ainsi que les enjeux de conservation autour de ces secteurs sont détaillés dans une note annexée à la présente délibération.

Le Conservatoire du Littoral, territorialement compétent, pourra se substituer au Conseil Général, sur tout ou partie de la zone de préemption.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents nécessaires à la création de cette zone de préemption sur la commune de Royan.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, dans le cas où le Conseil Général et le Conservatoire du littoral renonceraient au droit de préemption conformément aux articles R142-11 du Code de l'Urbanisme, à exercer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles par substitution sur l'ensemble de la zone de préemption.

- de solliciter le Conseil Régional de Poitou-Charentes et le Conseil Général de Charente-Maritime pour une attribution de subvention au taux le plus élevé possible pour le projet suivant :

Organisation du troisième Festival des Sports Urbains qui se déroulera du 07 au 09 juin 2014.

A ce titre, les demandes de subvention adressées s'élèvent à 10 000 euros chacune.

Dans le cadre de la 2^{ème} Edition du Festival « Escalade d'Humour » :

- de verser la somme de 1 000 € à Madame Vanessa KAYO, pour le prix du Jury et le prix de la Presse,

- de verser la somme de 500 € à Monsieur Ronan QUEINNEC, pour le prix du Public

- d'attribuer les subventions suivantes :

o AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA COTE DE BEAUTE	900,00
o ASSOCIATION « UN HOPITAL POUR LES ENFANTS » CHU POITIERS	450,00
o SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 620,00
o SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer)	17 575,00
o ROYAN SOLIDARITE (BANQUE ALIMENTAIRE)	900,00
o LES CALINOUS DU PAYS ROYANNAIS	360,00
o VMEH (Visite Malades Etablissements Hospitaliers)	270,00
o SECOURS CATHOLIQUE	1 620,00

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'attribuer les subventions suivantes :

o Scouts & Guides de France	3 000,00 €
o Vieux Volants Pays Royannais	1 100,00 €
o Royan d'Hier et d'Aujourd'hui	300,00 €
o Royan Belle Epoque	5 400,00 €
o Urban Glisse Royannaise	660,00 €
o Royan Bike Park	1 570,00 €
o Olympique de Royan	450,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

. d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 450,00
- USEP ECOLE LOUIS BOUCHET	250,00
- USEP ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	250,00
- USEP LA CLAIRIERE	250,00
- USEP JULES FERRY	250,00
- ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	250,00
- ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	850,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ROYAN	850,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES	72 950,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES	13 500,00
- ACCA DE ROYAN	700,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	14 000,00
- SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	4 000,00
- GV ROYANNAISE	400,00
- 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	1 500,00
- 17 SOUPAPES	700,00
- ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ROYAN ATLANTIQUE	2 000,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	500,00
- L'ENFANT & L'EAU	450,00
- DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	10 000,00
- MODEL CLUB DE LA COTE DE BEAUTE	1 500,00
- AEROCLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	15 500,00
- PIGEON SPORT	200,00
- ROC HALTEROPHILIE	6 000,00
- TAEKWONDO PAYS ROYANNAIS	1 000,00
- MG EVENTS	1 000,00

ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	130 090,00
- UNION ROC OMNISPORTS	7 600,00
- AROC RIDERS	3 240,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	3 600,00
- BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	2 000,00
- ROC BASKET	10 000,00
- ROC BOXE	9 500,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	3 150,00
- ROC CYCLO	1 000,00
- ROC ESCRIME	7 000,00
- ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF	10 000,00
- TOURNOI DE L'OCEAN	2 000,00
- ROC JUDO	4 500,00
- ROC KARATE	1 000,00
- ROC NATATION	14 500,00
- ROC PELOTE BASQUE	8 500,00
- ROC PLONGEE	3 500,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS	13 000,00
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	1 500,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	4 000,00
- LES ARCHERS DU ROC	2 000,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYMNASTIQUE)	11 000,00
- SPORT POUR TOUS	1 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	2 000,00
- ROYAN VTT RANDO	1 000,00
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	1 000,00
- ROYAN PETANQUE	500,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES	500,00
- OLYMPIQUE DE ROYAN CLUB DE FUTSAL	1 000,00
- SPIDE	500,00

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer les subventions suivantes :

o SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	540,00
o MAISON DES LYCEENS (LYCEE CORDOUAN)	900,00
o MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	900,00
o ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	900,00
o ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	300,00
o ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	900,00
o ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	450,00
o FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	900,00
o LA PREVENTION ROUTIERE	450,00
o COMITE D'HYGIENE BUCCO-DENTAIRE DE LA CHARENTE MARITIME	1 186,00
o ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	450,00
o ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	900,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 657362 Fonction 520

- o Centre communal d'action sociale 280 000,00 €

Article 65737 Fonction 950

- o Office Municipal du Tourisme 372 000,00 €

Article 65737 Fonction 952

- o Palais des Congrès (Dotation de fonctionnement) 378 000,00 €

Article 6574 Fonction 0241

- o MVCG Sud-Ouest (Association Military véhicule collection group) 1 500,00 €
- o Association Cercle de la Voile d'Arcachon 300,00 €

Article 6574 Fonction 04

- o Comité de jumelage 18 000,00 €

Article 657440 Fonction 40

- o APR Association des Plaisanciers de Royan 6 589,36 €
- o ROC Plongée 2 665,00 €

Article 6574 Fonction 520

- o Association REDICETS (Recherche et Développement In Clinique et Thermes de Saujon) 2 000,00 €

Article 6574 Fonction 830

- o C.A.U.E 17 2 268,00 €

Article 6574 Fonction 01

- o Union Nationale des Combattants de ROYAN et du Pays Royannais 1 000,00 €

- d'attribuer une subvention complémentaire de 22.828 euros (vingt-deux mille huit cent vingt-huit euros), à l'Association « Equilibre », portant la subvention totale à 42.828 € (quarante-deux mille huit cent vingt-huit euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Equilibre ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 10.517 € (dix mille cinq cent dix-sept euros), à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan », portant la subvention totale à 25.517 € (vingt-cinq mille cinq cent dix-sept euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 50.000 euros (cinquante mille euros), à l'« Association Générale de Pontaillac », portant la subvention totale à 70.000 € (soixante-dix mille euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'« Association Générale de Pontaillac ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.000 euros (quinze mille euros), à l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club », portant la subvention totale à 30.000 € (trente mille euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 16.000 euros (seize mille euros), à l'Association « Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball », portant la subvention totale à 36.000 € (trente-six mille euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.000 euros (dix-huit mille euros), à l'Association « Royan Saujon Rugby », portant la subvention totale à 38.000 € (trente-huit mille euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Royan Saujon Rugby ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 26.206,50 € (vingt-six mille deux cent six euros et cinquante centimes), à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2014.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Les Régates de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12.000 euros (douze mille euros), à l'Association « Volley-ball Club Royan », portant la subvention totale à 24.000 € (vingt-quatre mille euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Volley-ball Club Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros), à l'Association « Société d'Organisation de Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) », portant la subvention totale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association « Société d'Organisation de Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 194.000 € (cent quatre-vingt-quatorze mille euros), à l'Association Centre Socioculturel de Royan,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Centre Socioculturel de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros), à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2.

8
- de confirmer à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) COSY, qui se substitue à la SARL EDEN PROMOTION, l'acquisition par la commune de locaux en VEFA (vente en l'Etat Futur d'Achèvement) pour les locaux de la Banque Alimentaire, d'une surface de 119,67 m², au prix de 252 000 euros HT, soit 302 400 euros TTC et pour le dojo, d'une surface de 222,34 m², au prix de 409 500 euros HT, soit 491 400 euros TTC, au rez-de-chaussée de la résidence Cosy, située à l'angle du boulevard de la Marne et de la rue André MALRAUX à Royan,

- d'approuver le programme présenté par la SCCV COSY, les plans, la note de désignation des volumes et des lots, ainsi que les notices descriptives de l'immobilier pour les locaux de la Banque Alimentaire et du Dojo,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat de réservation, qui sera rédigé par Maître GALLIEZ, notaire de la SCCV COSY.

- d'approuver le principe de l'exploitation du casino de ROYAN Pontaillac dans le cadre d'une délégation de service public,

- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le futur délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Député-maire ou son représentant en cas d'absence ou d'empêchement, d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du C.G.C.T.,

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou son représentant en cas d'absence ou d'empêchement, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.

ELIT

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, les membres suivants, titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public compétente en matière de délégation de service public visée à l'article L. 1411-5 a) du C.G.C.T., appelée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les candidatures reçues et les offres faites :

Monsieur le Député-maire ou son représentant, Président

Membres titulaires :

- M. Patrick MARENGO
- M. Philippe CAU
- Mme Nelly SERRE
- Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
- M. Bernard GIRAUD

Membres suppléants :

- Mme Marie-Noëlle PELTIER
- Mme Marie-José DAUZIDOU
- M. Jean-Paul CLECH
- Mme Eva ROY
- Mme Thérèse GORDON'S

DECIDE

- de désigner Madame Dominique BARRAUD DUCHERON, Conseillère Municipale Déléguée au Logement, comme membre titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social en Poitou-Charentes (AFIPADE) et Madame Sylvie BELLET, Responsable du Service Logement de la Ville de Royan, comme membre suppléant.

DESIGNE

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) Jardins du Monde.

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - M. Patrick MARENGO | - Mme Marie-José DOUMECQ |
| - M. Philippe CAU | - M. Gilbert LOUX |
| - Mme Nelly SERRE | - Mme Marie-Claire SEURAT |
| - Mme Marie-Noëlle PELTIER | - Mme Dominique BERGEROT |
| - M. Bernard GIRAUD | - Mme Thérèse GORDON'S |

DECIDE

- de faire désigner Maître Philippe ROCHEFORT - Avocat au barreau de saintes, 2 rue de Beaulieu - 16000 ANGOULEME en qualité de Mandataire ad-hoc, dans le cadre de la dissolution./liquidation de la SAEML Jardins du Monde, avec mission de convoquer l'assemblée générale de ladite société.

DESIGNE

- comme représentants des secteurs d'activités intéressés au tourisme au sein du comité directeur de l'office municipal de tourisme :

- Hôtellerie, Restauration :

Titulaire : le Président du Club Hôtelier, Monsieur Jérôme COLAS

Suppléant : un membre du Syndicat de la Restauration, Monsieur Nicolas DA COSTA

- Hôtellerie de plein air :

Titulaire : un membre de la Fédération de l'Hôtellerie de plein air, Monsieur Pierre FOURNIER

Suppléant : le responsable du Camping Municipal, Monsieur Jean-Louis LÉVRIER

- Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI), Agences et loueurs en meublés :

Titulaire : le Président de l'UNPI, Monsieur Yves CHASSEBOEUF

Suppléante : une représentante des loueurs en meublés, Madame Catherine BARBARY

- Commerce, Economie :

Titulaire : la Présidente de ROYAN SHOPPING, Madame Maryline LAFITTE

Suppléant : le Président de ROYAN 2, Monsieur Bruno HERVOIS

- Animations, Culture et Patrimoine :

Titulaire : le Président du Comité des Fêtes et d'Animations de ROYAN, Monsieur Patrick LE GUINIO

Suppléante : l'Animatrice du Patrimoine, Madame Charlotte de CHARRETTE

- Syndicat d'Initiative de Royan :

Titulaire : le Président du Syndicat d'Initiative, Monsieur Jean-Claude BRUNET

Suppléant : le Vice-Président du Syndicat d'Initiative, Monsieur Eric RICHARD

- Nautisme, Port :

Titulaire : le Président des Régates de Royan, Monsieur Jean-Bernard PRUDENCIO

Suppléant : un membre de la Régie du Port, Monsieur Jean-Paul CLECH

- Thalassothérapie, Equipements de loisirs et de visites :

Titulaire : Le Directeur de la Thalassothérapie et de l'Hôtel Cordouan,
Monsieur Pascal RIVALLIN

Suppléant : le Directeur du Casino de Royan, Monsieur Hervé LE CAM

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Club Entreprise Royan Pays Royannais)

Titulaire : le Responsable de la CCI Antenne de Royan, Monsieur Philippe MENON

Suppléant : le Président du Club Entreprise Royan, Monsieur Christophe PLASSARD

- Associations, Conseil Economique et Social Local (CESL) :

Titulaire : le Président de l'Association Idées en Mouvement, Monsieur Julien DURESSAY

Suppléant : le Vice-Président du CESL

- Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) :

Titulaire : le Président de l'UDOTSI, Monsieur Thierry DUBOIS

Suppléante : la Vice-Présidente du Syndicat d'Initiative, Madame Marie-Paule VILNEAU

- de désigner au sein de chacune des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des « Finances ») de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT	OBSERVATIONS
Aménagement de l'espace Communautaire (SCOT)	M.J. DAUZIDOU	G. LOUX D. PARSIGNEAU	
Assainissement	G. LOUX	M.N. PELTIER	
Culture	E.CIRAUD-LANOUE	D. PARSIGNEAU	Cons. Communautaire
Développement économique	R.L. CHABASSE	G. FILOCHE	Cons. Communautaire
Eau	B. GIRAUD	M.N. PELTIER	1 ^{er} Vice-Président
Elimination et valorisation des déchets	M. N. PELTIER	D. BESSON	Cons.Communautaire
Environnement, énergie et développement Durable	B. GIRAUD	D. PARSIGNEAU	1 ^{er} Vice-Président
Gens du voyage	D. BESSON	M.C. SEURAT	Vice-Président
Logement – Droit du sol – PLH	D. BARRAUD DUCHÉRON	G. LOUX	
Mer et milieu maritime	J.P. CLECH	B. GIRAUD	1 ^{er} Vice-Président
Politique de la Ville – Enfance jeunesse	M.N. PELTIER	N. SERRE	
Ruralité, développement agricole	G. FILOCHE	M. SERVIT	
Sécurité des zones de baignade	D. BESSON	M.J. DOUMECOQ	

Systemes d'information et aménagement Numérique	F. DEAU	D. BERGEROT	Membre du Bureau CARA
Tourisme	T. GORDON'S	B. GIRAUD	
Transports et mobilité	D. BESSON	E. ROY	Vice-Président CARA
Travaux – Bâtiments communautaires	D. BESSON	G. LOUX	

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents permettant l'application de cette décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15
